Quelques conseils pour préserver votre e-réputation | Le Net Expert Informatique

Quelques conseils pour préserver votre e-réputation Sur le web, rien ne se pard. Toutes les données qui vous concernent sont potentiellement accessibles par tous. Qu'il s'egisse des photographies de votre vie étudiante festive, des archives du blog que vous aviez tenu lors d'un voyage à l'étranger, de votre participation sur la liste électorale d'un parti politique susfurenz lors d'elections locales ou encore du jugement relatant une condamnation pénale : wous laissez des traces.

d'un parti politique suffereux lors d'élections locales ou excerce du jopement relatant une condemnation pénale : uous lataisse des traces.

Colles.ci sousunts a révuler excentantes. Comment faire pour q'elles interpour q'elles interpour q'elles interpour qu'elles par le biais des moteurs de recherche aissi renducis inaccessibles?

Tout d'édond, il peut être ville de consocrer quelques minutes au paramétrage de la confidentialité de son compte sur les réseaux sociaux, afin de préserver le caractère privé de ses publications. Celles-ci ne seront alors pas accessibles par le biais des moteurs de recherche mais réserves à vos mais et renducies du site ur ses servers).

Dans le cas où le contenu visé est publié sur un site web tiers, tel qu'un éditeur de presse, un blog ou un forum de discussion, il est possible de demander as suppression en s'adressant directement à l'éditeur du site concerné ou, lorsque celui-ci ne réagit pas ou n'a pu être identifié, à l'héberquer (qui siassure le stockage du site ur ses servers).

En cas d'éthec de cette démanche, les noteurs de recherche pourront êtres ollicités au titre du droit à l'oubli, par le biais des différents formulaires qu'ils proposent désormais [1].

En cas d'éthec de cette démanche, les noteurs de recherche sost justifiers par le fait que l'information litigiause est toujours d'éthec de cette démanche, ses l'internation que l'autour de la commande de suppression et de désindeation d'un article en ligne du quotidien 20 Minutes [2]. L'article litigieux, accessible sur le site internet du quotidien, initiulé « ûn cavalier accusé de viol », relatait le placement en garde à vue d'un cavalier de niveau international sousponne d'être impliqué dans le viol d'un article en ligne du quotidien 20 Minutes [2]. L'article litigieux deressible sur le site internet du quotidien, initiulé « ûn cavalier a

Nous organizons régulièrement des actions de sensibilisation ou de formation au risque informatique, à l'hygiène informatique, à la cybercriminalité et à la mise en conformité auprès de la CMIL. Nos actions peuvent aussi être personnalisées et organisées dans votre établissement.

Centracter nous

Desnis JACOPPII

Tel: 60 19 77, 79 12

Formatteur n°29 86 40941. 84

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en cybercrisinalité et en déclarations à la CNIL, Demis JACOPINI et le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la formation de vos salariés afin de leur escaper les bonnes pratiques pour assurer une meilleure sécurité des systèmes informatiques et améliorer la protection juridique du chef d'entreprise.

Source : http://www.village-justice.com/articles/Quelques-conseils-pour-preserver,19788.html